

AIKIDO CLUB CERDAGNE-CAPCIR

Fiche d'inscription Adultes

Année 2019/2020



NOM : PRÉNOM :

SEXE : MASCULIN FEMININ

DATE DE NAISSANCE :

ADRESSE :

VILLE :CODE POSTAL

TELEPHONE DOMICILE : PORTABLE :

E-MAIL :

Avez-vous déjà pratiqué l'Aïkido ? OUI NON

Si oui : GRADE:

Fédération :Numéro de licence.....

CERTIFICAT MEDICAL (*obligatoire*) fourni le :

par le Docteur.....

REGLEMENT : Adultes : licence FFAAA + cotisation = 105 €
Seniors : licence FFAAA + cotisation = 85 €
tarif famille : 20 € de réduction à partir de la 2^{ème} inscription

Paiement en :
espèces
chèque global
2 chèques (le premier d'au moins 55 €)

J'autorise la diffusion de mon image sur le site du club ACCC OUI NON

J'autorise la diffusion de l'image de mon enfant sur le site du club ACCC OUI NON

L'inscription ne sera effective que quand la licence aura été remplie, le certificat médical fourni, le règlement signé et le paiement effectué.

LA LLAGONNE / LA CABANASSE LE

Signature de l'adhérent (ou parent pour les mineurs)

Voir le règlement ci-dessous :

AKIDO CLUB CERDAGNE- CAPCIR



Règlement Intérieur adultes

1. Le professeur est le seul maître sur le tatami, il mérite respect et considération.
2. Entre eux, les élèves se doivent respect et entraide - Bonne humeur et convivialité sont indispensables.
3. Pendant les cours, silence et concentration sont obligatoires. **Les portables doivent être éteints (sauf cas de force majeure et astreinte).**
4. Les élèves doivent être **ponctuels**, les retards dus à des cas particuliers ou à des événements imprévisibles seront signalés au professeur à qui l'élève demandera l'autorisation de monter sur le tapis.
5. *Un certificat médical est exigé au début de chaque saison sportive, en son absence, aucune licence sportive ni inscription ne pourra être enregistrée.*
6. Une tenue correcte est exigée sur le tatami : bonne hygiène corporelle, kimono propre, ceinture correctement nouée, port de sandales en dehors des tapis.
7. Violence, brutalité, alcoolisme, prise de drogue ou manque de respect grave entraîneront une exclusion passagère ou définitive du Dojo, celle-ci sera prononcée par le comité directeur du club après avoir entendu l'élève. La cotisation restera acquise au club.
8. Le comportement dans les vestiaires et hors de la salle doit être correct : pas trop de bruit, pas de vol ni de dégradations, respect du matériel mis à disposition.
9. Les pratiquants doivent posséder leurs armes, mais celles-ci pourront momentanément leur être prêtées par le club.
10. Les passages de grades se feront lorsque l'élève aura un nombre d'heures de présence suffisant pour y prétendre.
11. Le passeport sportif où sont consignés grades et stages devient obligatoire à partir de la 2ème année de pratique.
12. Le règlement de la cotisation pourra se faire en 2 fois, mais dans ce cas, seulement par chèques. Le premier versement sera obligatoirement d'au moins 55 €.

J'ai lu ce règlement intérieur, et je m'engage à le respecter.

Le

Signature de l'Elève

Signature des Parents (pour les mineurs)